HÉROUXVILLE

Municipalité de Hérouxville
1160, rang St-Pierre
Hérouxville, Qc.
G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap A-19.1) avis public est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra, **le 13 mai 2025 à 19h30,** à la Salle municipale, située au 1060, Rang St-Pierre Sud, le Conseil municipal statuera sur deux (2) demandes de dérogation mineure.

La première déroge aux dispositions du règlement de zonage portant le No 203-2011 et de ses amendements.

LOT : 4 400 781 (970 Rang St-Pierre)

Objet : Obtenir un permis de construction pour l'ajout d'un quatrième (4e) bâtiment accessoire alors que la norme prévoit un maximum de trois (3) bâtiments accessoires par terrain, dans les zones du périmètre urbain.

Règlement de zonage No 203-2011 , Article 9.2 :

«3° Dans les zones récréative «V» et dans les zones du périmètre urbains, un maximum de trois (3) bâtiments accessoires est autorisés par terrains.»

La seconde aux dispositions du règlement de lotissement portant le No 205-2011 et de ses amendements.

LOT : 6 551 895 et 6 551 894 (211 Route 153)

Objet : Obtenir un permis de lotissement pour la modification de deux (2) lots desservis dont la largeur sera de 19.74m et 18.36m, alors que la norme prévoit une largeur minimale de 20m, dans cette zone.

Règlement de lotissement No 205-2011, Article 6.2 :

« La superficie et les dimensions d'un terrain desservi à la fois par l'aqueduc et par l'égout sont établies en fonction de l'usage dominante de la zone où il se situe. ZONE Cb – superficie 600m2, largeur 20m, profondeur 30m. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cets demandes de dérogation mineure en transmettant ses commentaires par courrier au bureau municipal ou par courriel à inspecteur.her@regionmekinac.com, au plus tard le 13 mai 2025 avant midi OU lors de l'assemblée prévue à cette fin, le 13 mai 2025 à 19h30.

CERTIFIE VRAIE COPIE

Donné à Hérouxville
Ce 28e jour du mois d'Avril 2025

Denise Cossette
Greffière-Trésorière